

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 16 Octobre 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/057/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION - Prévention de la délinquance - 3^{ème} répartition de subventions.

24-41420-DPP

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Conformément à la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la Prévention de la Délinquance et au décret du 23 juillet 2007 portant modification de l'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, anime et coordonne la mise en œuvre de la politique locale de prévention de la délinquance sur le territoire de la commune.

A ce titre, il préside un Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance et, comme le prévoit la loi du 5 mars 2007, les orientations de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sont élaborées en son sein.

Dans ce cadre, ont été identifiées les priorités et actions qui répondent aux besoins spécifiques du territoire, lesquelles s'inscrivent notamment dans les champs suivants :

- mobilisation des acteurs de la tranquillité nocturne autour des questions de sécurité et tranquillité publique ;
- sécurisation des sites balnéaires pendant la période estivale
- établissement d'un partenariat avec les bailleurs sociaux autour des questions de tranquillité publique et résidentielle
- soutien aux différents dispositifs de médiation sociale
- consolidation du suivi personnalisé des jeunes et des familles hors champ judiciaire
- pérennisation des initiatives permettant le rapprochement des jeunes et des institutions
- prévention de la radicalisation
- maintien de prestations gratuites, de qualité et diversifiées par les professionnels du droit et de l'accès aux droits
- accompagnement des victimes d'actes de délinquance.

Le présent rapport soumet donc au Conseil Municipal une première répartition des subventions pour un montant total de 116 222 Euros (cent seize mille deux cent vingt-deux Euros) représentant le soutien que la Ville de Marseille souhaite apporter aux structures associatives qui développent une action poursuivant ces objectifs notamment en terme ou concourant plus généralement à la prévention de la délinquance et plus particulièrement à la prévention des radicalités, de la récidive et de l'aide aux victimes.

L'attribution de la subvention au CCAS dépassant le montant de 23 000 Euros (vingt-trois mille Euros) nécessitera la signature d'une convention financière ainsi que la subvention complémentaire pour l'association AVAD.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions suivantes :

N°Tiers	Association	Arrondissements	N°dossier	Montant en Euros	Objet de la demande
11023 0	CRAAC	2 ^{ème} / 3 ^{ème} / 11 ^{ème} 13 ^{ème} / 14 ^{ème} / 15 ^{ème}	5537	6 000	Prévention des radicalités
72022	Wake Up Cafe	Tout Marseille	5431	4 000	Parcours de réinsertion socio professionnelle prévention récidive
33133	Association Sud Formation	8 ^{ème} / 9 ^{ème} / 10 ^{ème} / 11 ^{ème} / 12 ^{ème}	3393	8 000	Maxi chantier d'insertion
5356	Appel d'Aire	Tout Marseille	2010	10 000	(Re)mobiliser par le « faire avec » Chantier École
806	CCAS	Tout Marseille	00013156	78 222	intervenants sociaux en commissariat
8547	Aide Aux	Tout Marseille	00011942	10 000	Aide aux victimes d'actes de

	Victimes d'Actes de Délinquance				délinquance 2 ^{ème} versement
Total				116 222	

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions ci-annexées ainsi que tout autre document concourant à la bonne exécution de cette décision.

ARTICLE 3 Les dépenses correspondantes 38 000 Euros (trente-huit mille Euros) seront imputées sur les crédits 2024 - fonction 024 - nature 6574 - service 03013 et pour le CCAS la somme de 78 222 Euros (soixante dix-huit mille deux cent vingt-deux Euros) sur la fonction 024 nature 657363.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 16 Octobre 2024